

**ASPIC (Gard) adhérente à la FNAUT**

**ASSECO CFDT LR**

**TGV SUD Territoires-Environnement (Hérault – Aude) adhérente à la FNAUT**

**Usagers du Train Perpignan-Port-Bou (P-O) adhérente à la FNAUT**

**TARSLY (Midi-Pyrénées) adhérente à la FNAUT**

## **Contribution 4 aux EGRI**

### **Gouvernance et compétences**

: Constat : les inter-cités sont gérés par le ministre des transports donc pas d'intervention directe possible sur leur roulement.

Il y aura un schéma national de mobilité avec un contrat de performance pour la SNCF.

#### Situation nouvelle :

Avec la nouvelle Région nous passons à deux autorités compétentes (urbaines et régionales) contre trois avant.

Veiller à ce que les compétences soient bien partagées, que les AOT (Autorités Organisatrices des Transports) se parlent et qu'il n'y ait pas concurrence car cela pénalise les projets.

La nouvelle région doit rapidement faire un bilan sur les transports dans ce nouveau territoire commun.

Le service public est défini par la collectivité qui paie, mais nous demandons la consultation des usagers dans l'élaboration du cahier des charges élaborés par les AOT pour les opérateurs et lors l'évaluation des résultats.

Que la Région dise ce qu'elle veut en terme de projet ;

Que la nouvelle Région clarifie sa position sur la tarification (TER à 1 €, gratuité pour les chômeurs, les scolaires, ou tarification sociale et tarification zonale...)

Les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité doivent être l'occasion de fédérer les AOT opérateurs du transport et les associations ; organiser une table ronde pour trouver des solutions et définir ensemble un schéma de la mobilité et de l'intermodalité: quels sont les meilleurs moyens de déplacement, chacun des territoires ayant ses particularités.

La Région doit déclencher ensuite des opérations de contrôle, de sondage afin de suivre si les transports dans l'ensemble donnent satisfaction. Elle doit prendre en compte les déplacements des touristes, les zones d'intérêt pour mettre à leur disposition des modes de transport adaptés

**La Région doit assumer son rôle de régulateur et ne devenir opérateur que lorsqu'il y a carence**

#### Participation des usagers à la gouvernance,

- Contractualisation et partage d'information : Les usagers doivent être consultés sur l'organisation des transports collectifs, leur mise en œuvre et leur évaluation.

- Les Comités de Ligne peuvent être un instrument pertinent.

- Des rencontres régulières Région, Sncf Mobilité, Sncf Réseau, Associations d'usagers concernant un territoire comme nous l'avons expérimenté en LR ont donné des résultats. (Quelle est la bonne échelle territoriale?).

- Participation aux arbitrages SNCF/Régions ; institutionnaliser un lieu d'arbitrage .

#### Positionnement de la FNAUT par rapport aux AOT

Respect des choix des collectivités, à condition qu'il y ait des contrats sur les modes de gestion.

La FNAUT doit être en relation avec le ministère des Transports pour l'instruire des ennuis que rencontrent les usagers chaque jour afin que le ministre soit obligé de réagir et proposer des solutions.

En cas de transfert de compétence, liberté des conditions tarifaires.

#### Positionnement de la FNAUT par rapport aux opérateurs

Favorable à la concurrence régulée entre les opérateurs et aux Délégations de Service Public (compétences partagées entre Collectivité et Entreprises).

#### **EGRI**

Nous avons noté les éléments de cadrage suivants donnés par Mme la Présidente :

- Les lignes nouvelles et le réseau existant doivent être complémentaires.
- Importance de l'intermodalité.
- Equilibre entre territoires urbains et ruraux.
- Les gares nouvelles, s'il y en a, doivent être interconnectées.

Les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité doivent être l'occasion de fédérer toutes les associations et trouver des solutions pour définir ensemble un schéma de la mobilité et de l'intermodalité précisant les meilleurs moyens de déplacement, chacun des territoires ayant ses particularités.

Les commentaires de ceux qui ont assisté aux réunions publiques sont plutôt positifs, mais avec un constat : parfois, faible présence des élus locaux ; et une interrogation : concrètement quelles suites ?

Contact : Louis Grandjacquet [l-g34@sfr.fr](mailto:l-g34@sfr.fr) tel 06 35 42 51 45  
3 rue des Amandiers 34420 PORTIRAGNES